



**CHATEAU SUR EPTÉ**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un le 2 juillet à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Marie-Christine CARAYRE, Virginie PROVIN, Mme Corinne COULIBALY, Laurence THIERRY, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Didier LETANG, Steve HAMELIN conseillers.

Était absent :

Virginie DELAFOSSE CUDORGE (donne pouvoir à Mme Virginie PROVIN)

Didier LETANG a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Suppression d'un poste d'adjoint**

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 20 mai, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Bruno MUZZULINI de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.

En date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 3 postes. Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de porter à deux le nombre d'adjoints. M. Gilles TOUTAIN passerait donc 2<sup>ème</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le nombre d'adjoint soit porté à deux et que M. Gilles TOUTAIN passe 2<sup>ème</sup> adjoint.

Pour : 13 voix

**Bibliothèque : lecture publique : Elimination des fonds documentaires**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au réseau des médiathèques et de bibliothèques de la Communauté de Communes.

Les bibliothèques sont régulièrement amenées, dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, à procéder au tri des documents mis à disposition du public. Cette opération appelée « désherbage » est indispensable à la bonne gestion des fonds documentaires.

Sont concernés par le « désherbage » les documents en mauvais état physique, dès lors que leur réparation s'avère impossible, les documents défraîchis, les documents qui ne correspondent plus à la demande du public ainsi que les ouvrages en double.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le déclassement des documents correspondants aux critères énoncés précédemment,
- D'autoriser que les documents concernés puissent, selon leur état :
  - o Etre détruits en les valorisant si possible comme papier recyclé
  - o Etre cédés gratuitement à des institutions ou des associations
  - o Etre valorisés dans le cadre des étagères du livre-service chez des partenaires de la Communauté de Communes ou dans les boîtes à livres de la Voie Verte
  - o Etre vendus dans le cadre d'une vente annuelle, type braderie, suivant des modalités à définir.

Pour : 13 voix

### **Régie : création d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nouvelles règles pour l'encaissement des fonds de régie, il convient de créer un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la création d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor
- autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à l'ouverture de ce compte.

Pour : 13 voix

### **Divers**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaiterait organiser une sortie pour les jeunes au Parc Astérix en juillet. La société Grisel propose un transport pour 711 €. Madame le Maire indique qu'elle a demandé à la commune de Vesly de partager cette sortie afin de réduire les coûts. Cela reviendrait à 355.50 € pour la commune de Château pour 27 places. Le coût des places resterait à la charge de chacun mais bénéficierait du tarif de groupe. Vesly doit donner une réponse après son conseil municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a proposé un transport gratuit pour aller à la piscine de Trie Château les 3 mercredis de juillet. Le coût du transport est de 247 € par mercredi. L'entrée de la piscine resterait à la charge de chacun.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a organisé une sortie pour les seniors en juillet à Giverny avec un goûter offert par le CCAS.

Madame le Maire revient sur l'arrêt de l'éclairage public. Au dernier conseil municipal, il a été demandé que le carrefour à côté de la mairie reste allumé. Madame le Maire a demandé conseil à M. MEGA du SIEGE pour une solution d'éclairage avec des lampadaires solaires autonomes. Celui-ci lui a expliqué que cela n'était pas très efficace et que le coût était très important.

Madame le Maire a remis ce jour des clés USB aux enfants de CM2 qui quittent l'école primaire pour rejoindre le collège à la rentrée de septembre.

Etat civil

Décès de M. Georges PEETERS le mardi 22 juin à l'âge de 97 ans. M. Peeters était le doyen de la commune et habitait depuis de nombreuses années rue de la Libération.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mme MATECKI (ancien Maire de Guerny)

La séance est levée à 20h50